

l'Humanité

Journal l'Humanité

RUBRIQUE TRIBUNE LIBRE

Article paru dans l'édition du 2 novembre 2005.

IDÉES

La laïcité dans la lettre et l'esprit

Entretien. Le livre de Jean Jaurès (*) coédité par l'Humanité et Le Cherche-Midi paraît demain en librairie. Gilles Candar, qui a choisi les textes, en retrace la logique historique et en montre toute la modernité.

Jean Jaurès. Laïcité et République sociale. 1905-2005 : centenaire de la loi sur la séparation des Églises et de l'État.

Textes choisis par Gilles Candar,

avant-propos de Patrick Le Hyaric, introduction d'Antoine Casanova,

Éditions du Cherche-Midi,

coll. « La bibliothèque de l'Humanité »,

2005 , 230 pages, 15 euros.

L'ouvrage, qui se veut une contribution sérieuse aux débats contemporains sur la laïcité et la question sociale, est construit autour de quelques grands articles et discours du fondateur de l'Humanité. Ces prises de position jouèrent un rôle considérable dans la réflexion et l'action politique conduisant à l'adoption puis à la consolidation d'une loi fondatrice de la modernité républicaine. Précédés d'un avant-propos du directeur de l'Humanité, d'une introduction substantielle d'Antoine Casanova, les textes ont été choisis par Gilles Candar. Président de la Société des études jaressiennes, l'historien poursuit dans ce cadre la grande publication des oeuvres de Jaurès (dont un cinquième tome sur dix-huit sera bientôt édité), fidèle à l'esprit impulsé par Madeleine Rebérioux qui permit de replacer Jaurès dans le débat actuel, en montrant qu'il fut un penseur puissant de la politique et du mouvement de la société.

Vous avez choisi un certain nombre de textes de Jaurès qui couvrent une période de six ans, de 1904 à 1910, autour de la date d'adoption de la loi de séparation en décembre 1905. Comment s'articulent-ils ?

Gilles Candar. Notre parti pris a été de donner à lire à la fois les positions de principe de Jaurès sur la laïcité, par exemple avec le discours de distribution des prix de Castres en 1904, et leur évolution, via quelques épisodes où se posent les problèmes de la mise en pratique des principes et de l'application même de la loi. Ainsi le discours de novembre 1906 à la Chambre, dans lequel il explique comment sortir par le haut de la crise provoquée par le refus pontifical d'appliquer le texte. L'ensemble du parcours forme un tout qui donne la mesure de la profondeur de la pensée jaressienne et de sa capacité d'adaptation à l'évènement historique.

Comment expliquer que la question laïque domine les autres questions politiques en ces débuts du XXe siècle ?

Gilles Candar. Il me semble que deux causalités se conjuguent. D'une part, le fait que la séparation est une vieille revendication du mouvement républicain (elle figure dans le programme de Gambetta en 1869) et le fait qu'il serait logique de voir l'Église prendre son indépendance à l'égard d'un État dans l'évolution duquel elle ne se reconnaît plus. Mais, d'autre part, intervient un élément conjoncturel que Mauriac souligna souvent dans son Bloc-notes : l'affaire Dreyfus, qui révèle la crise de la société et de l'État. Les journaux catholiques, l'Église se sont engagés totalement dans l'antidreyfusisme et le soutien au nationalisme le plus virulent, affichant des sympathies pour un coup d'État antirépublicain. D'où un basculement chez les républicains modérés, découvrant que le danger n'est plus du côté du mouvement ouvrier, des anarchistes ou des socialistes, mais du côté des nationalistes. Dès lors se noue

au tournant du siècle une alliance assez composite entre modérés, radicaux et les divers courants socialistes (exceptés Guesde et Vaillant) qui débouche sur la victoire du Bloc des gauches aux élections de 1902. Cette alliance trouve un incontestable appui populaire pour intensifier la politique anticléricale et laïciser définitivement l'État et la société. Néanmoins, Jaurès et Briand, rapporteur de la loi, ont l'intelligence de comprendre que l'anticléricalisme majoritaire doit être mis au service d'une loi acceptable par les catholiques. On sent bien dans les deux discours de 1906 et de 1910 comment Jaurès fait assaut de pédagogie envers ses propres amis politiques, en expliquant qu'il faut savoir ne pas abuser de sa victoire.

Jaurès se veut aussi éducateur et philosophe. Il dit que la laïcité est le meilleur moyen de populariser la science. Et on s'aperçoit qu'il ne s'en prend pas prioritairement à - l'Église...

Gilles Candar. Par principe, Jaurès n'a rien contre l'Église. Elle l'attriste, elle lui fait peine en s'arc-boutant sur des positions dogmatiques, conservatrices, en faisant cause commune avec le patronat, l'armée, le vieux monde. Au fond, il aimerait bien qu'elle sache tenir un autre langage, même s'il n'est pas catholique et s'il se dit affranchi de tout dogme. Jaurès ne refuse ni le mot ni le concept de Dieu (il le revendique même), il a une conception religieuse de l'humanité, il pense que les valeurs préexistent à la formation de l'humanité, que le but de l'humanité est de se réaliser en supprimant tout ce qui divise les hommes entre eux, en favorisant l'unité du genre humain. Il n'a pas de position scientiste. Il reprend un vers de Hugo : la science doit agir « comme l'onde sous l'onde en une mer sans fond ». Pour lui, la science n'aura jamais fini de faire reculer les limites du savoir.

Plusieurs textes retenus s'interrogent sur la question sociale. La logique de Jaurès, c'est de dire que la démocratie est bancal si elle ne résout pas la question de l'égalité sociale proclamée par la Révolution...

Gilles Candar. Jaurès dit que les principes républicains devraient être étendus à la sphère sociale, ce qui constitue la trame de sa lecture de la Révolution française. Sur ses bulletins de vote, il indique toujours « candidat républicain socialiste ». Pour lui, la citoyenneté ne s'arrête pas à la porte de l'usine. Le travailleur doit prendre part aux décisions de son entreprise, parce que c'est lui qui la fait vivre. C'est pourquoi il doit en être aussi le propriétaire : pas un propriétaire individuel, Jaurès se prononce contre les logiques de morcellement, mais il considère que le citoyen doit jouir d'un maximum d'autonomie grâce à la propriété sociale des moyens de production et d'échange. Ce ne doit pas être nécessairement une propriété étatique (il sait que cela peut poser problème), mais une propriété sociale de formes diverses, étatique, régionale, locale, coopérative... On dit parfois que Jaurès n'est pas marxiste, ce qui est vrai sur le plan métaphysique et philosophique, mais pas au plan économique. Il a parfaitement intégré la théorie de la valeur, la réalité de l'exploitation du travail par le capital et la nécessité de socialiser la propriété : il est tout à fait d'accord avec Marx et avec d'autres socialistes sur ce sujet, il considère même que c'est cela qui fait qu'on est socialiste. Il a d'abord cru avec d'autres socialistes à l'imminence de la révolution, puis il a jugé que le chemin pourrait être beaucoup plus long, difficile et incertain. Mais, toujours, il affirme la nécessité d'une société socialiste où les richesses ne soient pas accaparées par quelques-uns. Et cela non pas seulement dans l'intérêt de l'humanité en général, mais parce que le socialisme seul donne à chaque individu la possibilité de

se réaliser pleinement

lui-même.

Vous publiez les deux textes où Jaurès défend le « droit à l'égalité sociale et politique » des femmes. Il ne va pas, toutefois, jusqu'à penser que la femme est « servante de l'homme », comme l'écrivait par exemple Louise Michel à l'époque... C'est en quelque sorte un féministe light ?

Gilles Candar. On trouve bien sûr ici et là des pensées plus audacieuses. Jaurès ne se situe pas à l'avant-garde du féminisme. Ni son éducation ni son genre de vie ne l'ont préparé à l'être. Néanmoins, dans ces deux textes, il analyse et défend avec conviction le droit de vote et la citoyenneté des femmes, et cela en dépit de leur soumission présumée à l'Église. Il souligne explicitement qu'on ne peut pas construire une autre société contre la volonté d'une moitié de l'humanité. En réfléchissant aux conséquences de la loi de séparation, il se convainc qu'il ne faut pas renvoyer les femmes à l'influence supposée des prêtres en considérant qu'elles devraient rester à l'écart du débat politique. Leur participation à la vie sociale doit déboucher sur la pleine reconnaissance de leur citoyenneté politique. Même s'il n'aura pas beaucoup d'occasions de réaffirmer ce point de vue qui me semble plus argumenté et convaincu que celui de la moyenne du groupe socialiste et de la gauche politique à l'époque.

Les socialistes se prononcent toutefois pour le droit de vote des femmes ?

Gilles Candar. Oui, en congrès et en principe. Comme parfois certains radicaux, y compris à la Chambre. Mais c'est un comportement assez hypocrite, car chacun sait bien que le Sénat votera contre et que la loi ne sera pas adoptée. Les femmes étant censées voter à droite, on ne prend pas de risques... Aucune vraie campagne n'est menée sur le sujet.

Diriez-vous que la façon bien particulière qu'a Jaurès de lier la laïcité, la démocratie et la question sociale éclaire le présent, cent ans après ?

Gilles Candar. Certainement. D'abord parce que Jaurès est quelqu'un qui affronte les difficultés, qui ne cherche pas à les évacuer. En général, il commence par expliquer la position de l'autre, puis il argumente et discute. C'est une méthode qui n'est pas près de se démoder. Ensuite, c'est quelqu'un

qui pratique la pensée « complexe », comme dirait Edgard Morin. Il ne sépare jamais les questions mais s'efforce de penser le mouvement social et la société dans sa globalité : les problèmes de l'école ne sont pas séparés des questions politiques, des questions de la société et d'une vision globale de l'avenir de l'humanité. Son projet, c'est une humanité où il n'y a plus « ni Dieu, ni roi, ni patron » pour entraver le développement humain. J'ajoute que Jaurès est quelqu'un qui cherche toujours en politique à sortir des difficultés ou des crises par l'application des principes et par un développement des libertés. Voilà un programme d'action qui pourrait inspirer le présent !

(*) Le livre Jean Jaurès. Laïcité et République sociale. 1905-2005 : centenaire de la loi

sur la séparation des Églises et de l'État

peut être commandé directement

à l'Humanité. Les chèques (15 euros l'exemplaire, port compris) doivent être établis à l'ordre du Cherche-Midi et retournés à : l'Humanité, diffusion militante,

promotion, 32, rue Jean-Jaurès,

93528 Saint-Denis CEDEX.

Entretien réalisé par Lucien Degoy

*Page imprimée sur <http://www.humanite.fr>
© Journal l'Humanité*

Imprimer